

BULLETIN D'INSCRIPTION
NOUVEAUX CHEMINS DE SAINT JACQUES DE
COMPOSTELLE
DU 20 AU 28 JUILLET 2019

NOM : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____

Adresse :

CP : _____ **Ville :** _____

Mail : _____

Téléphone : _____

Tel et personne à prévenir en cas d'urgence :

Règlement par chèque à l'ordre des Amis et Pèlerins du Westhoek ou par virement bancaire au FR76 1670 6050 3953 9191 9588 223 à joindre au bulletin d'inscription :

Amis et pèlerins du Westhoek

53 rue Coppens

59122 HONDSCHOOTE

L'inscription ne sera définitive qu'après réception du paiement et du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Règlement de la manifestation :

Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chacun devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Les marcheurs sont considérés en autonomie entre chaque point relais. Les marcheurs sont priés de ne pas abandonner de déchets (papier, plastiques...) sur le parcours. Un point de ravitaillement est prévu sur le parcours, ils sont réservés aux seuls participants inscrits.

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et restera seul responsable des accidents dont il sera auteur. Il devra également posséder sa propre assurance accidents corporels et dommages matériels.

L'association ne peut être tenue responsable en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un état de santé non adapté à la longue marche ou à une préparation insuffisante.

L'association ne peut être tenue responsable vis-à-vis des marcheurs ayant ANTICIPE LE DEPART OU HORS TEMPS DE MARCHE.

Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.

L'organisation se réserve le droit de faire connaître au départ ou sur le parcours toute modification jugée nécessaire au bon déroulement de la marche ou de l'annuler en cas de force majeure.

En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

Le participant autorise expressément les organisateurs des marches « Nouveaux Chemins de Saint Jacques de Compostelle » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux marches.

L'inscription à la marche pour chaque jour est de 3 € / personne comprenant un café d'accueil et une boisson à l'arrivée. Le coût du retour en bus ou en navette est de 5 € / personne.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement.

Date : _____ **Nom/Prénom :** _____

Signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION - DU 20 AU 28 JUILLET 2019

Merci de cocher les cases correspondantes à vos choix.

JOUR DE LA MARCHÉ	NOM PRENOM	DEPART	COUT	RETOUR EN BUS/NAVETTE	COUT	ANIMATION		COUT TOTAL
SAMEDI 20 JUILLET		☐ Diksmuide ☐ Knokkebrug	3 €	☐ OUI ☐ NON	5 €			
DIMANCHE 21 JUILLET		☐ Lo Reninge ☐ Izenberge	3 €	☐ OUI ☐ NON	5 €			
LUNDI 22 JUILLET		☐ Hondschoote ☐ West Cappel	3 €	☐ OUI ☐ NON	5 €	☐ Repas (apéritif + plat + dessert + café)	☐ 17 € (émincé de poulet) ☐ 19 € (potje vleesch)	
MARDI 23 JUILLET		☐ Esquelbecq	3 €	☐ OUI ☐ NON	5 €		10 €	
MERCREDI 24 JUILLET		☐ Drincham ☐ Cappellebrouck	3 €	☐ OUI ☐ NON	5 €	☐ Repas (apéritif + plat + dessert)	10 €	
JEUDI 25 JUILLET		☐ Holque ☐ Houlle	3 €	☐ OUI ☐ NON	5 €	☐ Visite de la cathédrale de Saint Omer	Gratuit	
VENDREDI 26 JUILLET		☐ Saint Omer ☐ Arques	3 €	☐ OUI ☐ NON	5 €	☐ Visite de l'Eglise à Ecques	Gratuit	
SAMEDI 27 JUILLET		☐ Ecques ☐ Helfaut	3 €	☐ OUI ☐ NON	5 €	☐ Visite de l'Abbaye Saint Paul	Gratuit	
DIMANCHE 28 JUILLET		☐ Wisques ☐ Cléty	3 €	☐ OUI ☐ NON	5 €			
TOTAL <i>(Règlement par chèque à l'ordre des Amis et Pèlerins du Westhoek ou par virement bancaire au FR76 1670 6050 3953 9191 9588 223)</i>								